



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Toulouse, le 3 janvier 2012

Services académiques

Direction de l'action
éducative et de la
performance scolaire

DAEPS

Dossier suivi par
Eric LAPEZE

Téléphone
05 34 44 87 62
Télécopie
05 34 44 88 06
Courriel
daeps@ac-toulouse.fr

Place Saint-Jacques
BP 7203
31073 Toulouse cedex 7

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que Monsieur le Recteur de l'académie de TOULOUSE a, par voie d'arrêté en date du 8 décembre 2011, décidé de l'organisation de deux adaptations du calendrier scolaire de la zone A pour l'ensemble des établissements scolaires (1er et 2nd degrés confondus) de l'académie de TOULOUSE avant le terme de l'année scolaire 2012.

Chaque inspecteur d'académie a été chargé d'organiser les modalités de récupération des jours vaqués pour les élèves dans le cadre des procédures consultatives réglementaires départementales.

Les établissements scolaires du département de la Haute-Garonne vaqueront donc :

- le lundi 30 avril 2012 sur l'intégralité de la journée ;
- le vendredi 18 mai 2012 sur l'intégralité de la journée et le samedi matin 19 mai 2012 ;

S'agissant du 1er degré, j'envisage une récupération :

- de la journée vaquée du lundi 30 avril 2012 **sur l'intégralité de la journée du mercredi 2 mai 2012 selon les horaires de fonctionnement d'un lundi ordinaire**, puisqu'il s'agit ici de récupérer un lundi.

- de la journée vaquée du vendredi 18 mai 2012 **sur l'intégralité de la journée du mercredi 16 mai 2012 selon les horaires de fonctionnement d'un vendredi ordinaire**, puisqu'il s'agit ici de récupérer un vendredi.

S'agissant du 2nd degré, j'envisage une récupération de ces journées :

- **sur les plages libres de l'emploi du temps des établissements sans incidence sur l'organisation du transport scolaire.**

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître votre avis en la matière conformément aux articles **D213-29 et D213-30 du code de l'éducation.**



Il m'appartiendra de consulter sur cette question le Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) courant février 2012 avant de porter officiellement ces mesures à la connaissance des établissements scolaires concernés.

2/2

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

L'inspecteur d'académie,
Directeur des services départementaux
de l'éducation nationale de Haute-Garonne

Michel-Jean FLOC'H

**Monsieur Pierre IZARD
Président du Conseil Général de la Haute-Garonne
Cabinet de Monsieur le Président
Boulevard de la Marquette
31000 TOULOUSE**

- Copie à la Direction des Transports - Conseil Général
- Copie à la Direction de l'Éducation et des Équipements scolaires - Conseil Général
- Copie pour information à Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
- Copie pour information à Mesdames et Messieurs les IEN
- Copie pour information à Mesdames et Messieurs les directeurs d'école